

Perception de l'accent primaire d'une langue étrangère: résultats d'une étude expérimentale

JEANNE SALSIGNAC

Laboratoire Jacques Lordat, Université Toulouse-Le Mirail (France)

L'accent primaire est un accent de langue, obligatoire. Dans une langue donnée, la syllabe porteuse de l'accent primaire peut être caractérisée sur deux plans:

- Sur le plan *acoustique* : La syllabe accentuée peut se différencier des syllabes atones par des variations de F₀, de durée, d'intensité et/ou de « qualité vocalique ». Selon les langues, ces paramètres interviennent dans des proportions différentes et la syllabe accentuée est plus ou moins prééminente.
- Sur le plan *linguistique* : On distingue les langues à accent « libre » – ou à « accent de mot » ou à « accent lexical » – comme l'espagnol ou le russe et les langues à accent « fixe » – ou à « accent de groupe » ou à « accent syntagmatique ». Dans ces dernières, l'accent peut être initial (ex: hongrois), final (ex: français), pénultième (ex: polonais)...

Comment l'étudiant de langue ou plus généralement l'auditeur d'une langue étrangère perçoit-il ces syllabes affectées d'un accent primaire? Quels seraient les processus mis en oeuvre lors de la perception de l'accent primaire d'une langue étrangère?

En réponse à ce problème, deux hypothèses, non exclusives, sont généralement avancées:

- *Première hypothèse*

L'auditeur se baserait sur les indices acoustiques présents dans le signal pour repérer les syllabes accentuées. Il jugerait telle ou telle syllabe accentuée parce qu'elle est acoustiquement prééminente. Il s'agirait là d'un traitement purement auditif, objectif.

- *Deuxième hypothèse*

En référence à la notion de « crible », mise en évidence par Polivanov (1931) et popularisée par Troubetzkoy (1939), l'auditeur subirait l'influence du système accentuel de sa langue maternelle. Il percevrait toute langue au travers d'un filtre, d'un crible, conditionné par ses habitudes accentuelles. Par exemple, un sujet hongrois aurait tendance à percevoir des accents à l'initiale des groupes car l'accent primaire du hongrois est un accent de groupe fixe et initial. Il s'agirait là d'un traitement subjectif.

Les quelques expériences visant à vérifier l'hypothèse du crible accentuel semblent d'ores et déjà prometteuses. On peut notamment citer celles de Schneider (1981) ou Dolbec et Santi (1994-95) qui ont montré respectivement que des auditeurs français ayant à repérer les accents dans des enregistrements d'allemand et d'anglais pouvaient être influencés par leur langue maternelle.

Ceci dit, les expériences de ce type sont très rares. Il conviendrait donc de rechercher plus précisément dans quelle mesure et sous quelles conditions un auditeur qui a pour tâche de

repérer les prééminences accentuelles d'une langue étrangère est susceptible d'être influencé par son système accentuel.

Afin d'apporter des éléments de réponses à ce problème, nous avons d'abord essayé de préciser l'hypothèse du crible accentuel. Pour ce, nous nous sommes basée sur les données relevées dans la littérature (témoignages d'enseignants de langue et études psycho-linguistiques et psycho-acoustiques sur la perception de la prosodie):

- Selon nous, il faut avant tout tenir compte du degré de prééminence des syllabes accentuées de la langue perçue. En effet, les syllabes accentuées sont par définition prééminentes mais elles peuvent l'être plus ou moins. Or, un auditeur «normal» est physiologiquement capable d'entendre des prééminences acoustiques nettes. On peut donc supposer que quelles que soient les habitudes linguistiques de l'auditeur, la perception des accents très prééminents d'une langue devrait relever d'un traitement auditif. En revanche, si les accents de la langue perçue sont peu prééminents, le traitement purement auditif risque d'être difficile. En conséquence, conformément à l'hypothèse du crible, si un auditeur est confronté aux accents peu prééminents d'une langue étrangère, il pourrait être influencé par son système accentuel, c'est-à-dire par la place et/ou la nature de l'accent dans sa langue maternelle.
- Toutefois, comme le crible est, semble-t-il, fonction des habitudes linguistiques, la pratique assidue d'une seconde langue pourrait générer un second crible à la place ou en complément du crible maternel.

Pour vérifier ces hypothèses, nous avons mis au point une expérience (Salsignac, 1996) dont le principe et les résultats peuvent être résumés comme suit:

- Nous avons choisi de tester 7 langues aux systèmes accentuels variés. Parmi ces langues, il y avait 2 langues à accent libre (russe et espagnol), ainsi que 5 langues à accent fixe dont 2 à accent final (français et turc), 2 à accent initial (tchèque et hongrois) et 1 à accent paroxyton (polonais). La nature et le degré de prééminence de l'accent varie selon les langues.
- Pour chacune de ces langues, nous avons construit et enregistré un corpus de 40 items (25 mots isolés et syntagmes et 15 phrases) qui ont été produits par 2 natifs.
- 14 auditeurs (deux natifs de chaque langue) ont été confrontés à une ou plusieurs de ces langues étrangères:
 - Les 2 Français ont perçu 6 langues (toutes leur étaient inconnues).
 - Les 12 autres sujets ont tous perçu du français, langue qu'ils connaissaient et pratiquaient plus ou moins bien. En outre, 8 de ces sujets non français ont perçu une langue inconnue dont le patron accentuel est comparable à celui de leur langue maternelle. Ces 14 sujets avaient pour tâche d'écouter chacun des items et d'indiquer par écrit la ou les syllabe(s) perçue(s) prééminente(s).

Pour analyser et interpréter les réponses écrites de chaque sujet, nous avons effectué une analyse à la fois quantitative et qualitative:

- Nous avons calculé, pour chacune des langues perçues, les scores de réussite (pourcentages de syllabes accentuées perçues).

– Nous avons pris en compte la place, la nature et le degré de proéminence des syllabes jugées accentuées. Ce qui implique que nous avons procédé à l'analyse acoustique des stimulus.

L'objectif principal était de retrouver, dans les réponses des sujets, des «traces» de l'influence du crible maternel et/ou, le cas échéant, du crible second (c'est-à-dire du crible français pour 12 de nos sujets).

L'analyse des réponses des sujets montre que nos hypothèses sont partiellement vérifiées:

- Conformément à ce que nous avons prévu, pour tous les sujets, la perception des accents les plus marqués relèverait d'un traitement purement auditif.
La sensibilité aux indices acoustiques varierait toutefois beaucoup d'un sujet à l'autre.
- Pour ce qui concerne les 2 Français, qui ne pouvaient être influencés que par leur crible maternel, on constate qu'ils présentent des profils perceptifs très différents:
 - L'un d'entre eux n'a pas du tout été influencé par son crible. Il aurait effectué un traitement purement auditif.
 - L'autre Français, en revanche, aurait été influencé par son crible maternel : en français, on a affaire à un accent de durée, fixe et final, or, le sujet a eu tendance à percevoir accentuées les syllabes finales et allongées.
- Concernant les 12 sujets non-français, qui pouvaient être influencés par leur crible maternel et/ou par le crible français (leur langue d'adoption):
 - Un seul présente un profil purement «auditif».
 - Les 11 autres, confrontés aux stimulus affectés d'un accent peu proéminent, auraient eu recours à un traitement «subjectif», induit par leurs habitudes accentuelles.
Ils auraient subi l'influence de leur langue maternelle et/ou celle du français dans des proportions différentes.

4 profils perceptifs peuvent ainsi être dégagés:

- 1/ Crible maternel (le sujet a seulement été influencé par sa langue maternelle),
- 2/ Crible maternel dominant et crible français naissant (le sujet aurait été majoritairement influencé par sa langue maternelle et commence à être influencé par le français),
- 3/ Crible français dominant et traces du crible maternel (le sujet aurait été majoritairement influencé par le français mais resterait un peu influencé par sa langue maternelle),
- 4/ Crible français (le sujet aurait seulement été influencé par le français).

L'intégration du crible français résulterait de divers facteurs : pratique et apprentissage assidu du français, séjour plus ou moins long dans notre pays, connaissance du système accentuel du français. Toutefois, à «profil linguistique» égal, l'intégration du crible français serait plus ou moins rapide.

En conclusion, il semblerait que dans 12 cas sur 14, on observe une influence plus ou moins importante des habitudes accentuelles. Dans la majorité des cas, la perception des stim-

ulus porteurs d'un accent peu proéminent s'effectueraient donc au moyen d'un traitement subjectif, induit par le système accentuel de la langue maternelle et/ou, le cas échéant, de la langue seconde.

RÉFÉRENCES

- Dolbec, J.; Santi, S. 1994-95. Effets du filtre linguistique sur la perception de l'accent: étude exploratoire. *Travaux de l'Institut de Phonétique d'Aix*, 16, 45-60.
- Polivanov, E. 1931. La perception des sons d'une langue étrangère. *Travaux du Cercle de Linguistique de Prague*, 4, 79-96.
- Salsignac, J. 1996. *Perception de l'accent primaire de langues étrangères à structures accentuelles différentes (perspectives pour la didactique du Français Langue Étrangère)*. Thèse de Doctorat Nouveau Régime, Université Toulouse-Le Mirail.
- Schneider, A. 1981. *Intonation, accentuation et rythme: Nature, fonction et incidences sur l'apprentissage d'une langue étrangère*. Hambourg, Helmut Buske Verlag.
- Trubetzkoy, N. S. 1976. *Principes de phonologie*. Paris, Klincksieck.